

Qualité de vie en MAS-FAM (volet1): « *Expression, communication, participation et exercice de la citoyenneté* »

L'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux engage sur deux ans (2013-2014), le programme Qualité de vie en Maison d'accueil spécialisée (MAS) et en Foyer d'accueil médicalisé (FAM) du fait de la grande vulnérabilité des personnes accueillies dans ces structures.

Ce programme sera décliné en trois recommandations complémentaires.

Le premier volet a pour objectif de proposer des repères aux professionnels en vue de favoriser l'expression et la participation des personnes concernant leur accompagnement, le fonctionnement de l'établissement et la vie de la cité.

Le document est constitué de 5 parties :

- I. Le soutien des potentialités d'expression et de compréhension des personnes
- II. L'accompagnement des personnes dans la compréhension de leur environnement
- III. L'accompagnement des personnes dans l'expression de leurs choix et préférences
- IV. La participation des personnes accueillies au fonctionnement de l'établissement et à la vie de la cité
- V. Le projet d'établissement et le soutien des professionnels

La recommandation s'adresse principalement aux professionnels exerçant dans les MAS et les FAM, mais peut également constituer un support d'échanges et de réflexion avec les personnes accueillies et leurs proches, ainsi que les autres acteurs de l'accompagnement (professionnels de centres hospitaliers, MDPH, etc.), de même que les organismes de formation, les organismes habilités chargés de réaliser l'évaluation externe et les autorités qui délivrent les autorisations.

La recommandation et ses documents d'appui sont téléchargeables sur le site de l'Anesm : www.ansm.sante.gouv.fr

Contact :

Yaba Bouesse

Chargée de communication
yaba.bouesse@sante.gouv.fr
01 48 13 91 15